

**DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL**

**Séance publique du 8 janvier 2020 à 18h00**

**LE PRESIDENT CERTIFIE :**

1-Que la convocation de tous les membres en exercice du Comité Syndical a été faite le 30 décembre 2019 dans les formes et délais prescrits par la loi ; que la délibération ci-après transcrite, conforme au texte du registre des procès-verbaux du Comité Syndical a été affichée par extrait, à la porte du siège de Roannaise de l'Eau, Syndicat Mixte d'Eau et d'Assainissement, 63 rue Jean Jaurès à Roanne, et qu'il n'a pas été présenté d'observations.

2-Que le nombre des membres en exercice, au jour de la séance était de 17 sur lesquels il y avait 17 présents, à savoir :

Mr Alain ASTIER  
Mr Romain BOST  
Mr Aimé COMBARET  
Mr Laurent COUTY  
Mr Jean-Louis DESBENOIT  
Mr Georges DRU  
Mr Daniel FRECHET  
Mr Patrick GEORGES  
Mr Jean-Louis LAGARDE  
Mr Didier LARUE  
Mr Aldo MARCUCCILLI  
Mr Gérard MEUNIER  
Mr René MURAT  
Mr Didier PRUNET  
Mr Yves RIMOUX  
Mr Bernard SAINRAT  
Mr Gilles TIXIER  
Délégués titulaires  
Mr Jean-Paul GROUILLER  
Mr Didier VILLEMAGNE  
Délégués suppléants

Absents avec excuses : néant

Secrétaire élu pour la durée de la session : Mr Romain BOST

A l'ouverture de la séance, M. le Président a déposé sur le bureau de l'assemblée le pouvoir écrit donné à un collègue par les membres du Comité Syndical empêchés d'assister à la séance, de voter en leur nom, par application de l'article L2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales.

NOM DES MANDANTS	NOMS DES MANDATAIRES
---------------------	-------------------------

Le Comité Syndical a donné acte de dépôt.



**N°2020-03**

**DESIGNATION DES  
MEMBRES DE LA  
COMMISSION D'APPEL  
D'OFFRES**

**ELECTION EXECUTIF**

Monsieur le Président soumet au Comité Syndical le rapport suivant :

Vu les articles L1411-5, L1414-1 et L1414-2 suivants du code général des collectivités territoriales

Considérant que la commission d'appel d'offres d'un syndicat mixte est composée de l'autorité habilitée à signer les marchés publics qui la préside, ainsi que de cinq membres titulaires et autant de membres suppléants.

Tous les membres de cette commission sont élus par et parmi les membres du comité syndical, au scrutin de liste à la représentation proportionnelle au plus fort reste.

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- fixe les modalités de dépôt des listes pour l'élection des membres de la Commission d'Appel d'Offres au siège de Roannaise de l'Eau, le 9 janvier 2020 à 12h00, au plus tard.

Ont signé au Registre tous les membres présents.  
Pour extrait conforme,  
Roanne, le

- 9 JAN. 2020

Le Président

Daniel FRECHET